



RÉGION ACADÉMIQUE  
LA RÉUNION

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Ecole académique de la formation continue

Saint-Denis, le 12 juin 2026

24 Avenue Georges Brassens CS  
71 003

97 743 ST DENIS CEDEX 9

Mèl : eafc.prepaconcours@ac-reunion.fr

Le recteur

à

Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation  
nationale

Madame la directrice de l'Institut National Supérieur du  
professorat et de l'éducation et de l'Éducation (INSPE)

Mesdames et messieurs les directeurs des écoles du premier  
degré (primaires et maternelles)

Mesdames et messieurs les enseignants du premier degré

**Objet :** Campagne d'inscription à la formation professionnelle conduisant aux épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des écoles maîtres formateurs (CAFIPEMF) - Année scolaire 2026-2027.

### Références :

- Décret n°2021-548 du 4 mai 2021 modifiant le décret n°85-88 du 22 janvier 1985 relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maîtres formateurs.
- Arrêté du 4 mai 2021 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur.
- Circulaire n° 2016-148 du 18-10-2016 relative aux missions des formateurs.
- Circulaire du 19 mai 2021 relatif à l'organisation de l'examen et à la nature des épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF)

La présente note a pour objet d'attirer votre attention sur les modalités d'inscription des personnels enseignants, candidats à la formation préparant le CAFIPEMF.

### Public concerné :

Enseignants du premier degré de l'enseignement public titulaires au 31 décembre de l'année de l'examen d'au moins 5 années de services effectifs d'enseignement à temps complet, ou leur équivalent, accomplis en qualité d'instituteur, d'instituteur stagiaire, d'instituteur suppléant ou de professeur des écoles.

Les personnels en situation de détachement auprès de l'AEFE ne peuvent s'inscrire à cet examen qui est réservé aux candidats en position d'activité dans l'académie d'inscription.

**La formation CAFIPEMF :** Elle s'inscrit dans le parcours « devenir formateur » et s'organise comme suit :

- **Année de préparation au CAFIPEMF :** La formation se déroule les mercredis matin et a pour objectif de :
  - renforcer les compétences des enseignants en pédagogie et sur la didactique des fondamentaux, -
  - construire une attitude réflexive sur sa pratique enseignante.

Cette première partie est une année aidant à la construction du projet lié à la certification.

- **Année de passation :** Elle est composée de cinq semaines non consécutives, de juillet à décembre 2026. Elle s'adresse aux enseignants qui s'inscrivent à l'**examen du CAFIPEMF en 2026-2027**. Elle s'articule autour de :
  - 12 jours de formation assurés par des formateurs académiques (les mercredis, journée complète, et 4 jours massés du 12 au 15 octobre 2026, vacances scolaires),
  - 8 jours de pratique accompagnée en circonscription auprès d'un professeur des écoles maître formateur ou d'un conseiller pédagogique dans l'exercice de ses missions d'accompagnement de professeurs titulaires ou non titulaires.

Toute inscription engage l'assiduité et la participation active du candidat à l'année de certification.

• **Modalités d'inscription :**

L'inscription à l'examen auprès de la Division des Examens et Concours ne vaut pas inscription à la formation et inversement. Tout candidat souhaitant suivre la préparation doit obligatoirement s'inscrire à la formation sur GAIA. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la division de la formation :

- Par téléphone au 02 62 48 12 39 ou par mail à [ea.fc.prepaconcours@ac-reunion.fr](mailto:ea.fc.prepaconcours@ac-reunion.fr).

Les inscriptions se font exclusivement en ligne sur GAIA (voir tutoriel en ligne sur le site de l'académie) selon le calendrier suivant :

Calendrier	Dates
Inscription en ligne (Gaia via Arena) à l'aide de vos identifiants académiques	Du 12 juin au 23 juin 2026
Année de préparation (passation du CAFIPEMF en 2028)	Dispositif 26D9740322 Module <b>27279</b>
Année de passation des épreuves du CAFIPEMF (passation en 2027)	Dispositif 26D9740005 Module <b>26765</b>

**SÉLECTION DES CANDIDATS**

La liste des candidats retenus pour accomplir la formation sera arrêtée par le recteur d'académie. Les enseignants concernés seront avertis par mail.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser ces informations auprès des personnels placés sous votre autorité.

Pour le recteur de région académique  
Recteur d'académie et par délégation  
L'adjointe au secrétaire général de  
Région académique, secrétaire général  
D'académie

**SIGNE**

**Sandrine INGREMEAU**

Annexe : descriptif du parcours devenir formateur